

SEANCE du 22 Janvier 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Vingt Deux JANVIER, à Dix-sept heures Trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 15 janvier 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : Mmes VARACHAUD – KRAUSE – GAREL – LAINE – LALAY – PAILLOT –
Mrs VARACHAUD – VIROULET – DESMOULINS – MARQUETEAU – DOMBRAY -

ABSENTS REPRESENTES : M. DAUCHARD (Mme KRAUSE est titulaire d'un pouvoir)
Mme ACHARD (Mme LAINE est titulaire d'un pouvoir)
Mr LATRILLE (M. DOMBRAY est titulaire d'un pouvoir)

Madame KRAUSE Florence est élue secrétaire de séance.

Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation des procès-verbaux des séances du 20 Novembre 2020. Après vote à main levée, Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte- rendu de la séance du 20 Novembre 2020.

N° 2021/01 -Chataigneraie Limousine – Projet « Territoire Zéro Chômeur (TZCLD) »

Engagement de la Commune

Le territoire de projets de la Chataigneraie Limousine travaille à l'émergence d'un projet « Territoire Zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD) ». Ce projet vise à résorber le chômage de longue durée par la création d'activités économiques manquantes et utiles localement.

Suite aux dernières élections municipales et après une série de rencontres avec les nouveaux élus, un périmètre de 14 communes a été délimité, sur les Communauté des Communes Ouest Limousin et pays de Nexon- Monts de Châlus.

La seconde loi d'expérimentation « territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » est en voie d'adoption. Le déploiement de la méthodologie du projet TZCLD (rencontre des personnes privées durablement d'emploi, recensement des activités économiques manquantes et utiles au territoire, vérification de la complémentarité et de la non-concurrence avec des activités économiques déjà existantes ...) doit désormais être engagé en Chataigneraie Limousine. La communication sur le projet doit également être intensifiée.

Le Comité de préfiguration du projet TZCLD en Chataigneraie Limousine, réuni le 17 novembre 2020, a validé une demande de délibération auprès des 14 communes et des 2 communautés de Communes concernées afin d'une part, d'officialiser le périmètre du projet et d'autre part, d'avancer plus concrètement dans l'élaboration du projet. Ces délibérations traduiront l'engagement des collectivités dans ce projet et seront utiles au futur dossier de candidature pour l'habilitation du territoire à l'expérimentation TZCLD en Châtaigneraie Limousine.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- S'engager dans la mise en place d'un projet TZCLD en Chataigneraie Limousine en tant que Commune volontaire,
- Désigner pour la commune un élu référent pour ce projet, qui participera aux actions et siègera dans le futur comité local pour l'emploi (CLE)

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE à la majorité (Pour : 8 – Contre : 2 – Abstentions : 5)** de :

- **S'engager** dans la mise en place d'un projet TZCLD en Chataigneraie Limousine en tant que Commune volontaire,
- **Désigner** pour la commune **Mme KRAUSE Florence** en tant qu'élue référente pour ce projet, qui participera aux actions et siègera dans le futur comité local pour l'emploi (CLE)

N° 2021/02 -Devis HIS (hélicoptère Ingénierie Système) - Secours aérien –

Madame la Maire informe l'assemblée de l'initiative de M. le Maire de MARVAL, qui a sollicité l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes OUEST LIMOUSIN. En effet, celui-ci a été contacté par la Ste H.IS pour l'installation d'un système d'alerte Oaérien, destiné à

automatiser l'allumage des projecteurs du stade en cas de nécessité d'atterrissage de l'hélicoptère du SAMU. En effet, lors de l'alerte au SAMU, le pilote de l'hélicoptère pourra déclencher à distance l'allumage des projecteurs du stade pour préparer l'atterrissage et également consulter les données météo du lieu d'atterrissage.

Une réunion d'information a eu lieu en décembre 2020, avec une majorité de communes intéressées. Réunion au cours de laquelle la Sté HIS a présenté le dispositif aux élus.

Le coût mutualisé de ce dispositif s'élève à **2 880 € H.T par commune. (y compris 225 € H.T de droit annuel d'utilisation)**.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'approuver** la proposition d'achat du système HIS pour un montant H.T de **2 880 €**, et **CHARGE** Mme la Maire de signer le devis correspond
- **Décide** de solliciter le Département pour obtenir une subvention dans le cadre des C.D.D.I ou des C.T.D 2021.

N° 2021/03 -Etude de faisabilité Réhabilitation de la Résidence du parc – projet ATEC –

Madame la Maire indique avoir sollicité les services de l'ATEC (Agence technique départementale) pour réaliser un avant-projet pour la réhabilitation de la Résidence du parc, comportant 4 logements actuellement occupés.

Mme la maire communique au conseil les principes d'aménagement des 4 logements, et indique que l'estimation prévisionnelle s'élèverait à 441 200 € H.T.

Elle sollicite l'avis du conseil sur ce projet, et indique que cet avant-projet pourrait permettre de déposer des demandes de subventions pour la réalisation éventuelle des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité (15 Pour) le présent projet et **DECIDE** de solliciter toutes les aides possibles pour la réalisation de celui-ci (SOLIHA, CTD, Conseil Régional)

N° 2021/04 -Proposition Maitrise d'œuvre pour les travaux de remplacement des conduites d'Eau Potable

Mme la Maire rappelle au conseil les problèmes relatifs à la qualité de l'eau distribuée sur un secteur du village de « la forge ». En effet, l'ensemble des conduites AEP du village ont besoin d'être changé.

Le bureau d'études INFRALIM, en charge du diagnostic AEP de la commune, a donc été sollicité pour préparer un dossier préalable aux travaux et nécessaire pour demander des subventions.

4 tranches de travaux seront à prévoir, et le coût estimatif prévisionnel s'élève à **260 000 € H.T**.

Le cabinet INFRALIM propose, afin d'élaborer ce dossier, une mission de maîtrise d'œuvre s'élevant à **4.5 % du montant H.T des travaux**.

La répartition de la maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

PRO : 2 340.00 € H.T (Projet)

ACT : 1 170.00 € H.T (Assistance au M.O)

VISA : 585.00 € H.T (Visa des études d'exécution)

DET : 7 020.00 € H.T (Direction de l'exécution des travaux)

AOR : 585.00 € H.T (Assistance du M.O lors des opérations de réception)

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE** d'accepter à l'unanimité (Pour : 15) la proposition de maîtrise d'œuvre pour le projet de remplacement des conduites A.E.P dans le village de « La forge », **CHARGE** Mme la Maire de signer les documents nécessaires à la conclusion du contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études INFRALIM, **pour un montant total H.T 11 700 €**.

N° 2021/05 -Communauté de Communes Ouest Limousin – Pacte de gouvernance –

Madame la Maire explique au Conseil que suite aux opérations électorales de Mars 2020, et en vertu de l'application de la Loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique avec la création de l'article L 5211-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'EPCI est tenu d'organiser un débat sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

En ce qui concerne la communauté de communes OUEST LIMOUSIN, le débat relatif à la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance a eu lieu le 27 juillet 2020, et le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents, de construire un pacte devant s'attacher à trouver les articulations

entre la conférence des maires, le bureau communautaire et le conseil communautaire, ainsi qu'à définir avec précision les attributions de ces 3 entités.

Un projet de pacte de gouvernance a été établi, et présenté aux élus communautaires lors de la séance du 22/12/2020. Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet de pacte de gouvernance.

Mme la Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer à son tour sur ce projet de pacte de gouvernance.

Le Conseil Municipal, après discussion et examen du document présenté, **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le présent projet de pacte de gouvernance, **CHARGE** Mme la Maire de transmettre à la Communauté de Communes la délibération d'approbation.

N° 2021/06 -Parc Naturel Régional PERIGORD-LIMOUSIN -projet « ma commune la nuit »

Le Parc naturel Régional Périgord-Limousin est engagé dans une démarche de Réserve Internationale de Ciel étoilé, programme visant à reconquérir la qualité du ciel la nuit.

En lien avec ce projet, le Parc, soutenu par la région Nouvelle Aquitaine, a lancé un appel à candidature intitulé « Ma Commune la nuit ». L'objectif est d'accompagner 4 communes volontaires dans la construction d'une trame noire (corridors écologiques et sites à enjeux pour les espèces nocturnes et crépusculaires).

La démarche sera participative, portée par la commune et ses habitants. Le Parc viendra en appui et en expertise technique sur le projet.

Le dossier de candidature est annexé à la présente délibération. Le Parc définira les 4 communes lauréates selon la grille de priorisation également annexée à la présente délibération.

Afin de candidater, il est nécessaire de désigner un élu référent pour ce projet, qui sera l'interlocuteur privilégié du parc.

De plus, il est demandé que la commune s'engage à mettre en place une gestion différenciée de l'espace public (notamment espaces verts) dans les 3 ans à venir, soit 2023, et à revoir l'éclairage public avec notamment la réduction, l'extinction ou l'atténuation de l'éclairage (ce qui est déjà fait à Saint-Mathieu).

Au vu de l'importance de la biodiversité nocturne pour la qualité environnementale de la commune, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité (Pour : 15)** de :

- **Candidater** à l'appel à projet « Ma commune la Nuit » lancé par le PNR Périgord Limousin,
- **Désigner** Madame KRAUSE Florence en tant que référente pour ce projet,
- **De s'engager** à ce que la Commune mette en place une gestion différenciée de l'espace public d'ici 2023,
- **S'engage** à ce que l'éclairage public de la commune évolue avec notamment la réduction, l'extinction ou l'atténuation de l'éclairage. (Opération déjà en cours sur la commune).

FINANCES

N° 2021/07 -Décision Modificative n°3 – Budget Communal

Madame la Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative pour le budget communal.

En effet, une augmentation de crédits est nécessaire afin de passer certaines écritures de régularisation. Elle propose au conseil les écritures suivantes :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Article 60612 – Energie-Electricité -	- 142 €
Chapitre 014 – Article 7391171 – Atténuation de produits -	+ 142 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE à l'unanimité** la présente décision modificative n°3 pour le budget communal 2020.

N°2021 /08 - Déploiement moyens modernes de paiement

Mme la maire informe le Conseil d'un courrier de M. le Trésorier de Rochechouart, par lequel il rappelle aux collectivités, qu'en application de l'art 75 de la Loi n°2017-1775 N du 28 décembre 2017 des finances rectificative, doivent mettre à disposition de leurs usagers le recours à des moyens de paiements dématérialisés, diversifiés et accessibles à toute heure et distance.

Les services de la DGFIP proposent de mettre en œuvre cette procédure à travers l'application PAYFIP. Ce dispositif a déjà été mis en place pour les factures émises sur les Budget EAU et ASSAINISSEMENT. Mais n'a pas été déployé sur le budget principal de la commune alors que cette obligation s'impose à celui-ci depuis Juillet 2020.

Cette obligation s'impose aussi aux régies dont le montant moyen annuel des recettes dépasse 2500 €, à moins que celles-ci offrent aux usagers d'effectuer leur paiement par carte bancaire (ce qui est le cas pour les régies Vie Scolaire et régie d'exploitation du Lac).

En conséquence, Mr le Trésorier suggère, compte tenu de la lourdeur de gestion des régies fonctionnant avec des tickets (cantine, garderie), de supprimer la régie CANTINE et de la remplacer par un système de recouvrement classique, à savoir l'émission mensuelle de titres individuels transmis à la Trésorerie pour prise en charge dans le cadre du protocole PESV2 et qui pourront être payés par PAYFIP.

Mr le Trésorier invite le conseil municipal à se prononcer, considérant le déploiement du nouveau dispositif de paiement, sur :

- La mise en œuvre du dispositif PAYFIP pour le budget communal, permettant ainsi le paiement en ligne des titres émis (loyers, participations diverses ...)
- Le maintien ou pas de la régie VIE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- **La mise en œuvre du dispositif PAYFIP** pour le budget communal, permettant ainsi le paiement en ligne des titres émis (loyers, participations diverse ... etc)
- **De maintenir la régie VIE SCOLAIRE et de conserver pour le moment son mode de fonctionnement.**

En effet, le Conseil Municipal estime nécessaire de garder un lien avec les parents d'élèves et de suivre la régularité des paiements afin de pouvoir anticiper toute difficulté qui pourrait intervenir.

CHARGE Mme la Maire d'informer Mr le Trésorier municipal de ces décisions.

N° 2021/09 - Ouverture de crédits d'Investissement – BP 2021

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, préalablement aux votes des B.P 2021, de procéder à des ouvertures de crédits dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement aux B.P 2020 (Commune, eau, assainissement), afin de pouvoir procéder au règlement des factures d'investissement préalablement au vote des budgets de l'année.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** à l'unanimité (pour : 15) cette proposition et **CHARGE** Mme la Maire de déterminer les crédits à ne pas dépasser.

N° 2021/10 - Projet éolien des « Monts de Chalus » -Enquête Publique – Avis du Conseil Municipal

(Mr VARACHAUD Francis, Mme VARACHAUD Agnès et Mme PAILLOT Gwenaëlle, pouvant avoir des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leur avis, ni pris part au débat, ni à la délibération ci-dessous. Ils ont quitté la salle le temps de la délibération)

Mme KRAUSE Florence, adjointe, rappelle au conseil municipal que se déroule actuellement l'enquête publique (Cf. arrêté préfectoral n° 143 en date du 24/11/2020) sur le dossier de demande d'autorisation environnementale par la Ste SAS Parc éolien des Monts de Chalus afin d'exploiter le parc éolien des Monts de Chalus sur la Commune de SAINT-MATHIEU.

Cette demande d'autorisation environnementale porte sur l'installation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur la Commune de SAINT-MATHIEU.

Elle précise que l'enquête publique se déroule du Lundi 04 janvier au Vendredi 05 Février 2021 à 19h.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie dans sa version papier, et sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne.

La Commission d'enquête (formée de 3 commissaires-enquêteurs) effectue des permanences en mairie les : 04/01/2021 ,20/01/2021 (de 9h00 à 12h00),12/01/2021 (de 14h à 17h), 30/01/2021 (de 9h00 à 12h00) et vendredi 05/02/2021 (de 16h00 à 19h00).

Considérant que conformément aux dispositions de l'Article R 181-38 du Code de l'environnement, par lequel le conseil doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête soit en l'espèce jusqu'au 20 janvier 2021,

Mme KRAUSE invite le conseil municipal à donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale portant sur l'installation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Mathieu.

M. VIROULET intervient pour demander à ce que le vote à intervenir soit effectué à bulletin secret (si le 1/3 des membres présents le demandent).

Mme KRAUSE demande au conseil (9 membres présents + 3 procurations) de se prononcer sur la demande de vote à bulletin secret.

Après vote à mains levées, le conseil rejette la proposition de M. VIROULET de vote à bulletin secret à la majorité (Contre : 8 - Pour : 3 - Abs : 1).

Mme KRAUSE demande ensuite au conseil de se prononcer sur l'approbation de la demande d'autorisation environnementale :

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **DECIDE d'APPROUVER à la majorité** le projet éolien porté par la SAS parc éolien des Monts de Chalus, par :

Pour : 4 voix – Mme KRAUSE, M. DAUCHART, M. MARQUETEAU, M. DESMOULINS

Contre : 1 voix – M. VIROULET

Abstentions : 7 voix - Mme LALAY, M. DOMBRAY, M. LATRILLE, Mme LAINE, Mme ACHARD, Mme VEGTER, Mme GAREL.

DIVERS

- N° 2021/11 - Demande d'aide financière – Lucie JARRAUD

Mme la maire donne lecture d'un courrier de Melle Lucie JARRAUD, sollicitant la commune pour l'obtention d'une aide financière afin de financer un stage d'études à Dublin.

Elle précise que Melle JARRAUD avait précédemment sollicité en 2007 une subvention dans le cadre de ses études également. Le Conseil lui avait attribué la somme de 200 € ;

Mme la maire interroge le conseil sur cette nouvelle demande.

Le Conseil municipal, après discussion et vote à main levée, **REJETTE** à la majorité la demande de Melle JARRAUD (Pour : 3 – contre : 4 – Abs : 8).

Le Conseil **CHARGE** Mme la maire de notifier cette décision à l'intéressée par courrier.

- N°2021/12 - Demande de remboursement M. ABIVEN

Mme La Maire présente au conseil la demande de M. ABIVEN, locataire de l'appartement communal au -dessus du bureau de poste.

Le logement occupé par la famille ABIVEN et le bureau de poste sont chauffés par une chaudière à fuel, située dans le garage.

Il s'avère que la chaudière était branchée électriquement sur l'installation du logement ABIVEN et que ceux-ci ont donc payé la consommation électrique de celle-ci depuis leur installation.

Depuis, les services techniques ont remédié à cet état de fait, et la chaudière est maintenant reliée à un compteur électrique communal.

M. ABIVEN a, afin d'obtenir emboursement du trop payé, présenté un décompte. Il réclame pour la période depuis le 01/01/2019, la somme de 170.54 €.

Le Conseil municipal, après vote à main levée, **ACCEPTÉ** à la majorité (pour : 14 -Abs : 1) le principe de remboursement de la somme de 170.54 € à Mr et Mme ABIVEN, **CHARGE** Mme la maire de faire procéder aux démarches nécessaires à ce remboursement.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Ouest Limousin

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la Communauté de communes organise des ateliers thématiques pour alimenter les réflexions sur le diagnostic territorial.

3 ateliers thématiques sont donc organisés **le Jeudi 28 janvier 2021** de la manière suivante :

- **Atelier 1** - « Environnement, paysage, biodiversité, climat, énergie, cadre de vie » **de 9h30 à 12h00**
- **Atelier 2** - « Economie, commerce, artisanat, tourisme, agriculture et sylviculture » **de 14h00 à 16h30**
- **Atelier 3** - « Cohésion sociale : habitat, équipements et services, mobilités, numérique » **de 17h00 à 19h30**

Mme la Maire demande aux conseillers qui sont intéressés de se positionner sur les ateliers ainsi définis.

Mmes VARACHAUD, GAREL et KRAUSE assisteront aux 3 ateliers.

M. MARQUETEAU assistera quant à lui à l'atelier N° 2.

DIVERS

Commission Ordures ménagères de la Communauté de communes – 10 décembre 2020

Mme GAREL et M. VIROULET ont assisté à cette réunion, à l'ordre du jour de laquelle figurait la grille tarifaire des O.M pour 2021.

Mme GAREL indique que cette réunion a duré 4 heures, sans que les élus n'aient réussi à se mettre d'accord. En effet, ont été présenté 4 scénarii de facturation ;

La commission a réussi à ramener le choix à 2 hypothèses, mais n'a pas pu prendre de décision. Le choix du scénario de facturation 2021 des O.M en est revenu au conseil communautaire qui s'est réuni le 22/12/2020.

Mme la Maire présente au conseil les tarifs qui vont être appliqués aux administrés du territoire CCOL à compter de 2021.

Une facture fictive, basée sur l'usage fait en 2020 par chacun, va être envoyé aux administrés.

Action PNR/Ecole de Saint-Mathieu

Mme la Maire informe le conseil que le PNR va mener une action avec l'école de Saint-Mathieu, et notamment la Classe DE GS/CP (Mme GINISTY).

Dans le cadre de l'opération « la forêt s'invite à l'école », le PNR Périgord-Limousin fournira les plants de diverses natures et choisis en fonction de leur lieu d'implantation.

Mme la maire précise que l'emplacement prévu pour la plantation sera au jardin situé derrière la maison paroissiale.

Mme la Maire demande à M. VIROULET s'il accepte d'être l'élu référent pour cette action. M. VIROULET accepte.

Le terrain sera préparé par les employés municipaux, et plus particulièrement par M. Fabian BRISSAUD, apprenti B.P espaces verts.

Vaccination COVID 19 – recensement des personnes de Plus de 75 ans.

Mme la maire donne lecture d'un courrier de Mr le Préfet sollicitant les maires pour établir un recensement auprès des personnes âgées de + de 75 ans afin de connaître leurs intentions par rapport à la vaccination.

Un courrier a été envoyé à chaque personne de + de 75 ans (Environ 150) , avec un questionnaire à retourner en mairie .

Les retours nous permettront de transmettre aux services préfectoraux une estimation des personnes souhaitant se faire vacciner.

- Conseil d'administration du collège – celui a eu lieu le 03/12/2020
- Plantation de l'arbre de la laïcité au Collège du parc, avec le Conseil Départemental – 09/12/2020
- Commission Voirie C.C.O.L – Le 07/12/2020
- Conseil d'administration du CIAS – Très forte augmentation du portage de repas à domicile – projet d'achat d'un second camion – et embauche d'une personne à ½ temps.
- Commission Communication : rencontre avec Mme CARDE, conceptrice de site internet, afin de discuter de la refonte du site commune et du site Lac – En attente du devis
- Commission Cycle de l'Eau de la CCOL.M. DESMOULINS y a assisté – le sujet était le transfert futur des systèmes d'assainissement collectif à l'horizon 20206. (Voir diagnostics effectués par l'ATEC)
- Réunion avec le chargé départemental du Classement PDIPR des chemins de randonnées : Mme KRAUSE indique que le classement de 2 chemins communaux est en bonne voie.
- Réunion du comité syndicale du PNR, en Visio : Mme KRAUSE et M. VIROULET y ont assisté. Il s'agissait principalement du vote du budget 2021.

- Commission conjointe Travaux – lac : une liste des travaux à faire sur le site et dans les bâtiments a été effectuée, ainsi qu'une liste de projets. Tout cela reste à chiffrer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45 minutes.